



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Mise en place d'une comptabilité de stock**

DE20151214\_68

Conseil municipal du 14 décembre 2015

Rapporteur :  
Vincent YOU

Télétransmise à la Préfecture le 16 DEC. 2015  
Affichée le 16 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 23 novembre 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. BONNEFONT
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ
- Mme COUTANT à Mme RICCI

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice) Général(e)  
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAGRANGE

## R E S S O U R C E S

### Mise en place d'une comptabilité de stock

Finances/budget et achats  
id : 1207

Conseil municipal  
14 décembre 2015

68

Rapporteur : Vincent YOU

Afin d'assurer une meilleure gestion des achats de la collectivité, la Ville souhaite tenir une comptabilité de stock pour les fournitures acquises pour l'entretien des bâtiments municipaux. Ces achats seront enregistrés sur le compte prévu par l'instruction comptable M14 (achats stockés – article 60223 - fournitures des ateliers municipaux).

Il est rappelé que les achats suivants font déjà l'objet d'une tenue de stock :

- produits d'entretien (article 60222)
- fournitures administratives (article 60224)
- vêtements de travail (article 60226)
- autres fournitures consommables (article 60228)

En application de l'instruction comptable M14, il vous est proposé d'approuver la mise en place d'une comptabilité de stock pour les « fournitures des ateliers municipaux » à compter du 1er janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour  
14 décembre 2015  
Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint

